

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, MERTZ Véronique, BURGY Michel, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GENG Caroline, RAPP Chantal.

Absent excusé : MM. GUTZWILLER Laurent, MUNCH Johnny, MUNCH Pascal.

Le secrétaire de séance : Mme GENG Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2017
2. PLU
3. Travaux publics
4. Urbanisme
5. Bâtiments communaux
6. Affaires scolaires
7. Divers

1. – APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 24 juillet 2017

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – PLU

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande au cas par cas, préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Grand Est (MRAE Grand Est). Décision a été prise par la MRAE de soumettre le projet de révision du POS à la réalisation d'une évaluation environnementale.

La cabinet Elément 5 a établi un devis d'expertise répondant à cette demande d'évaluation environnementale : le coût de cette opération est estimé à 6 677,76 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier ces travaux au Cabinet Elément 5.

3. – TRAVAUX PUBLICS

3.1. – Sécurisation

Le rapport de sécurisation des entrées du village est en cours d'élaboration. Le cabinet IVR est chargé d'en transmettre le contenu dès que possible.

Une réunion d'information est programmée avec M. HENON du cabinet IVR lundi 2 octobre 2017.

3.2. – Enfouissement des réseaux

Le Conseil Municipal a décidé de confier, à l'unanimité, la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement de réseaux au cabinet IVR.

Le coût des études est en cours de négociation : il sera déterminé au pourcentage en fonction des travaux engagés, avec toutefois un plafond en cas de travaux supplémentaires.

4. – URBANISME

4.1. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
DP Burgy Michel	32. rue d'Altkirch	Une place de parking + portail et portillon	Favorable
DP Kayser Thierry	14, rue des Romains	Abri à bois	Favorable
DP Schumacher Antonia	7, rue de Muespach	Abri de jardin	Favorable
DP Micelli Michèle	55, rue de Bâle	Piscine	En attente de pièces complémentaires
DP Keller Katrin	17, rue d'Altkirch	Enclos à poules	En attente de pièces complémentaires
CU Me Basch Sébastien (Gschwind Charlotte)	Kellacker	Indivision	Traité
CU Me Jacob Christina	Hofacker	Droit d'urbanisme applicable au terrain	Traité

4.2. – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Conseil Municipal décide, sur proposition de Monsieur le Maire, de ne pas faire usage de son droit de préemption pour :

- la vente du bien non bâti situé en section 2, parcelle 151, d'une superficie de 7 868 m², appartenant à MM. GSCHWIND Charlotte, GSCHWIND Marie-Thérèse, PRESTEL Marc-Antoine et PRESTEL Dominique à M. et Mme GISSINGER Gilles,

- la vente du bien non bâti situé en section 2, parcelle 152, d'une superficie de 281 m², appartenant à MM. MUNCH Hugues Mariette à M. et Mme GISSINGER Gilles.

5. – BATIMENTS COMMUNAUX : Locations et travaux

5.1. – Ancienne école : studio

La locataire ayant quitté le studio, il convient de remplacer la cabine de douche. Elle sera posée par les soins de la commune.

Un locataire intéressé par le bien s'est présenté en mairie et son dossier semble solvable. Le bail sera finalisé après rendez-vous avec M. le Maire.

5.2. – Presbytère

Toujours pas de locataires potentiels. Les recherches se poursuivent.

Concernant les travaux qu'il convient d'entreprendre, deux devis ont été proposés :

- Ent. MAMBRE pour un coût global de 12 000.00 € TTC

- Ent. SOSPERA pour un coût global identique.

Les devis comprennent les travaux de réfection des murs, des planchers et des sols : ils devraient débiter mi-octobre.

L'entreprise de peinture SOSPERA, ayant déjà donné entière satisfaction lors des travaux précédemment engagés, a été retenue.

Des devis de remplacement de la cuisine ont été établis également. Les Ent. PERENNE et SCHMIDT ont fait des offres à 7 500.00 €.

Finalement il est décidé de ne remplacer que les articles électro-ménagers (frigo, plaques de cuisson, hotte...) ainsi que l'évier et de préserver le mobilier.

Les lambris PVC du plafond de la cuisine seront également remplacés.

Enfin, il est nécessaire de mettre en conformité l'ensemble de l'installation électrique. Une première offre fait état d'un montant estimé à 8 300.00 € (Sundgau Electricité). Un autre devis s'impose. RV sera pris auprès de l'Entreprise VENTURI.

6. – AFFAIRES SCOLAIRES

6.1. – Stagiaire bénévole à l'école maternelle

Monsieur le Maire informe que la fin des contrats aidés marque un repli du niveau de la qualité des enseignements dispensés notamment dans les classes maternelles. La mairie de Muespach a trouvé le moyen de pallier à ce manque en engageant ponctuellement, pour une durée maximum de trois mois, à titre bénévole, une lycéenne en formation dans ce domaine d'activité. Des possibilités existent encore, mais elles ne demeurent que provisoires. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole de la maternelle devant se tenir en novembre.

6.2. – Périscolaire : demande d'exonération refusée

Une demande d'exonération de la majoration tarifaire de 20% pour les familles fréquentant le périscolaire de Muespach, géré par la Comcom du Sundgau, a été formulée par les services de la mairie de Knoeringue.

L'argument avancé par le Président de la Comcom du Sundgau est le suivant :

« Les accueils de loisirs sans hébergement de la Comcom du Sundgau sont financés par les prestations de la CAF du Haut-Rhin, par les familles utilisatrices et, en dernier lieu, par la fiscalité. Dans ce contexte, les familles de la Comcom du Sundgau qui ont recours à ce service le financent également par les impôts dont elles s'acquittent.

Ce n'est, en revanche, pas le cas des familles de Knoeringue. C'est pour cette raison que le Bureau communautaire, lors de sa réunion du 8 juin dernier, a décidé d'appliquer cette majoration de 20 %... »

En conséquence, la Comcom du Sundgau ne peut accéder à notre requête.

Par conséquent, et après un exposé faisant état d'autres incohérences de fonctionnement ou d'affectation périscolaire, il s'agit de formuler une demande de prise en charge par Saint-Louis Agglomération, afin de satisfaire les parents d'élèves concernés.

Enfin, est évoquée l'idée d'organiser des visites d'autres structures dans les communes voisines, et considérer les possibilités éventuelles d'accueil à mettre en place au village.

7. - DIVERS

7.1. – Journée du patrimoine

Les personnes intéressées par une participation à la journée du Patrimoine sont priées de se faire connaître, en sachant que cela nécessite en amont une préparation par les agents communaux.

7.2. – Constitution du bureau de l'Association Foncière

Le vote de constitution du bureau de l'Association Foncière a eu lieu lors de la réunion du 17 août 2017. Monsieur le Maire a été reconduit dans ses fonctions de Président.

7.3. – Compteur Linky

Une information est donnée sur l'installation, l'usage, avantages et inconvénients des compteurs Linky. Les communes ayant donné compétence au Syndicat d'Electricité, elles ne sont pas en mesure de refuser ces installations, quels que soient les arguments avancés.

Et à titre privé,

- l'utilisateur peut éventuellement refuser le remplacement de son ancien compteur par ce modèle, mais sera facturé à chaque relevé d'index,
- le propriétaire d'une maison neuve, en cas de refus, ne pourra bénéficier de la pose d'un autre compteur...

7.4. – Aire de jeux

Il est noté que les filets des buts du mini terrain de football sont déchirés et doivent être changés.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2017
2. PLU
3. Travaux publics
4. Urbanisme
5. Bâtiments communaux
6. Affaires scolaires
7. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 25 septembre 2017**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
MERTZ Véronique	2^{ème} adjoint		
BURGY Michel	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal		
GENG Caroline	Conseiller Municipal		
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal	Absent	
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal	Absent	
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal	Absent	
RAPP Chantal	Conseiller Municipal		
SCHLURAFF Nadia	Conseiller Municipal		